

N/REF : 26/06/2025 14H45 C:000053 I:02546
V/REF : AC/C22523
V/Email reçu le Jeudi 26/06/2025 a 14H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BRT
IMMEUBLE : LA BARATIERE - BRT
1 A 25, RUE DE LA BARATIERE
.
35500 VITRE

Rennes, le 15 Juillet 2025

Référence Marché: 024071-ELT-002

LOCALISATION : ALLEE 21 BARATIERE - MME MABILE CLAUDINE 06 18 72 11 03
LOGEMENT N° 017728, PORTE N°21, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : INTERRUPTEUR DU SÉJOUR CHAUFFE LOCATAIRE INQUIETE ET CRAINT UN COURT
CIRCUIT

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 08/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
MISE HORS TENSION
DÉPOSE INTERRUPTEUR DU SEJOUR DÉFECTUEUX
DÉPOSE PRISE DE COURANT QUI EST EN CONTACT AVEC L'INTERRUPTEUR
FOURNITURE ET POSE D'UN INTERRUPTEUR DANS LE SEJOUR
FOURNITURE ET POSE D'UNE PRISE DE COURANT
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/07/25 a 11H01 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	ELT002-Rempl.Interrupteur	1	20,00	20,00
1,00	ELT010-Rempl.Prise cour.bipol.+T 10-20A	1	17,00	17,00
TOTAL H.T.				37,00
T.V.A. a 10,00%				3,70
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>40,70</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.